

LA FRANCE REPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
3, place des Cordeliers, 3
POUR LES ANNONCES, RECLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.



JOURNAL QUOTIDIEN
Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS		3 mois	6 mois	1 an
PRIX				
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.	
— le dépt du Rhône	11	22	44	
Hors du département	13	25	50	
Etranger				Le port en sus.

A dater du 1^{er} novembre, le Journal
LA FRANCE REPUBLICAINE sera imprimé
sur caractères neufs.

Lyon, 21 Octobre 1872

Les premiers résultats connus du scrutin
du 20 octobre répondent complètement à
notre attente. L'agence Havas, qui doit te-
ner ses renseignements du ministère de
l'intérieur, donne comme certaine l'élec-
tion de M. Caduc, dans la Gironde, celle
de M. Jules Méline, dans les Vosges, et
celle de M. Crémieux, à Alger. Dans l'Oise,
la candidature radicale de M. André
Rousselle est opposée à la candidature ré-
publicaine modérée de M. Gérard (de Blin-
court), la majorité relative appartient jus-
qu'ici à la première. Au moment où nous
écrivons, nous n'avons encore reçu au-
cune nouvelle des élections d'Indre-et-
Loire, du Calvados et du Morbihan; mais
nous avons tout lieu de compter sur une
victoire complète de la République dans
les deux premiers départements.

Pour ce qui concerne le Morbihan, il est
difficile d'émettre une opinion, car si on
peut considérer comme étant acquis à no-
tre cause les suffrages de la grande ma-
jorité des communes de Vannes, Lo-
rent, Pontivy et des communes suburbai-
nes, c'est-à-dire de tous les centres où
la lumière moderne, on doit re-
connaître le vote de ces malheureuses popu-
lations rurales de la Basse-Bretagne que le
clergé a trop longtemps façonnées à la
pratique des plus basses superstitions pour
ne pas les tenir sous son étroite dépen-
dance, et que leur ignorance presque ab-
solute de la langue française met dans l'im-
possibilité matérielle de participer de n'im-
portante façon à la vie politique, intel-
lectuelle et morale du reste de la nation.

En fait, la lutte se trouve engagée dans ce
département entre le présent et le passé,
entre l'idée républicaine, née de la pro-
clamation des droits de l'homme et du
citoyen, et la souveraineté populaire et les
saines monstrueuses despotismes du moyen-
âge, les nobles et les prêtres. Nous n'osons
espérer la victoire, mais nous comptons
soigneusement les votes, et nous
croyons ce qu'il reste de partisans de l'an-
cien régime dans le département le plus
arriéré de la France entière.

La conduite du parti républicain pen-
sant cette campagne électorale paraît avoir
été étonnée de la Basse-Bretagne, journal de
M. Almond About. Considérant l'état de cho-
ses dans les divers départements appelés
à scrutin, cet organe s'est aperçu avec
surprise que, presque partout, les répu-
blicains de diverses nuances n'ont pas hé-
sité à faire le sacrifice de leurs sentiments
humains pour opposer un seul candidat aux
ennemis coalisés de la République. C'est
en effet ce qui a eu lieu, notamment dans
la Gironde, où républicains dits conserva-
teurs et républicains radicaux ont adopté
d'un commun accord la candidature radi-
cale de M. Armand Caduc. Le XIX^e Siècle
a réellement tort de s'étonner.

Lorsque le principe même du régime
républicain se trouve mis en cause dans
une élection, tous les républicains dignes
de ce nom, à quelque nuance qu'ils appar-
tiennent, ne pourraient sans forfaiture,
compromettre le succès de la cause com-
mune par une scission, pour une simple
question de personnalité. Les électeurs ré-
publicains de la Gironde n'ont fait que leur
devoir et nous sommes convaincus que les
républicains de tous les départements n'hé-
siteront jamais à donner, dans des cas
semblables, le même exemple d'union et de
saine discipline.

Le journal de M. About termine l'article
dont nous venons de parler en demandant
que l'entente qui vient de s'établir, dans
cette campagne électorale, entre les divers

groupes du parti républicain soit confir-
mée et scellée au plus tôt par « un traité de
longue alliance ». Cette proposition qui
part d'un bon naturel, inspire à la Républi-
que française des réflexions d'une parfaite
justesse.

Elle fait observer au journal de M. About
que personne n'a qualité pour signer un
pareil traité au nom de la France républi-
caine, et que cette signature est d'ailleurs
aussi superflue qu'elle serait illusoire.
C'est par les comités électoraux, réguli-
èrement constitués, dit notre confrère, que
les choix doivent être faits et les mandats
définis. Il arrivera nécessairement, lors
des élections générales, comme cela vient
d'arriver, que des rapprochements se pro-
duiront et que des concessions seront
échangées entre les hommes qui placent
avant toute autre considération le désir de
consolider le régime nouveau et de décon-
certifier les chercheurs de restaurations. Ces
rapprochements profiteront à une nuance
ou à l'autre, suivant le tempérament poli-
tique des diverses régions, et c'est la nuance
qui aura le plus de racines dans le pays qui
en profitera le plus largement. Ces choses
se passeront le plus naturellement du
monde, sans qu'il soit besoin de les stipu-
ler à l'avance sur des parchemins sans
verlu.

Nous ne pouvons qu'approuver ce lan-
gage aussi juste que vraiment politique.

LUCIEN JANET.

P.-S. — Les dernières dépêches qui
nous arrivent nous donnent la certitude du
triomphe de la cause républicaine dans six
départements sur sept.

C'est pour la cinquième fois que le suf-
frage universel consulté exprime sa répro-
bation pour la politique représentée par
les hommes de la majorité monarchique de
Versailles.

Cette majorité comprendra-t-elle enfin
que son rôle est fini et que la plus vulgaire
honnêteté lui ordonne de résigner ses pou-
voirs?

L. J.

NOUVELLES POLITIQUES

M. le garde des sceaux vient d'adresser aux
préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,
« Je dois donner communication au gou-
vernement allemand, avant le 21 décembre
prochain, des déclarations d'option pour la
nationalité française faites en France jusqu'au
30 septembre dernier.
« Les tableaux destinés à cette communi-
cation et à l'insertion au Bulletin des lois ne
pourront être dressés pour l'époque indiquée
qu'à la condition que tous les documents
seront réunis au ministère de la justice le 31
octobre.
« Il est donc indispensable que les déclara-
tions reçues dans toutes les communes de
votre département arrivent à la chancellerie
(à Paris, division du sceau) le 31 de ce mois
au plus tard.
« Je vous recommande de la manière la
plus expresse de prendre dès aujourd'hui les
dispositions et de donner les ordres néces-
saires pour que le délai que je fixe ne soit pas
dépassé. Le retard d'un seul jour pourrait
compromettre les intérêts des optants, et la
responsabilité d'un résultat si regrettable re-
tomberait nécessairement sur les auteurs du
retard.
« Dans le cas où les états en double ne
pourraient être dressés conformément aux
prescriptions de mes circulaires du 30 mars;
du 18 juin et du 12 juillet derniers, cette cir-
constance ne devrait pas faire suspendre les
envois; les efforts des bureaux de l'adminis-
tration centrale de la justice tendraient à sup-
pléer à ce qu'aurait d'incomplet le travail des
bureaux des préfectures.
« Recevez, etc.
« Le garde des sceaux, ministre de
la justice,
« DUBAURE. »

Il paraît certain que M. Nigra, ministre
d'Italie à Paris, n'est pas intervenu dans l'ex-

pulsion de M. Jérôme Bonaparte. S'il faut en
croire le Journal de Rome, M. Thiers aurait
expliqué au roi Victor-Emmanuel, par le
télégraphe, que la princesse Clotilde n'était
nullement comprise dans l'arrêt d'expulsion,
et qu'elle quittait la France de son plein gré.

Le roi d'Italie aurait répondu à M. Thiers
par cette dépêche significative : « Ma fille est
citoyenne française.
« Citoyenne ! c'est la première fois, croyons-
nous, qu'un roi qualifie ainsi sa fille ! »

Le prince Napoléon se décide à faire un
procès. Voici la conclusion de la lettre qu'il
adresse de Prangins au procureur de la Ré-
publique à Paris :

« Je viens donc, monsieur le procureur général, me
placer avec confiance sous la protection de la loi et
porter plainte contre vos maîtres : MM. Ledrane,
ministre de l'intérieur, Renault, préfet de police, et
Clément, commissaire de police, coupables d'attentat
à la liberté en ma personne, crime prévu et puni par
les articles 114 et suivants du code pénal.
« Je déclare me porter partie civile, sous réserve,
dans le cas où il ne serait pas donné suite à ma
plainte, d'exercer mon action devant les tribunaux
compétents.
« Si l'on veut être sûr, dit M. J.-J. Weiss,
de trouver pour appui, aux heures suprêmes,
des lois, une opinion et des hommes, il ne
faut pas, pendant quinze ans, suivre son ca-
price, demander des complaisances, s'aban-
donner à des favoris de haut et de bas étage,
repousser le mérite et le persécuter, décou-
rager la probité politique, faire taire l'opinion
et les lois, tout façonner enfin à l'indiffé-
rence, à l'arbitraire et à la servilité. N'est-ce
pas là la seule réponse qu'il convienne de
faire au prince Napoléon ? Elle se trouve ce
matin dans un journal bonapartiste.

Nous savons de source certaine que M. For-
cade la Roquette a reçu hier un télégramme
de l'ex-empereur qui lui mande de se rendre
immédiatement à Chislehurst aussitôt que le
résultat de l'élection sera connu.
Du résultat de cette élection, en effet, dé-
pendra la ligne de conduite qu'adopteront,
dans la prochaine législature, les quelques
bonapartistes isolés à la Chambre. Si, par im-
possible, l'ancien ministre du commerce était
élu, M. Rouher accentuerait son opposition
au gouvernement; si, au contraire, il suc-
combe, comme tout le fait supposer, les bo-
napartistes se borneraient à voter en silence.
(Avenir national).

Le système économique de M. Thiers con-
siste à porter ses fruits et notre marine de
commerce ainsi que nos chemins de fer ré-
coltent les fruits de la science de M. le
président de la République.

Nous trouvons aujourd'hui dans l'Opinion
nationale une lettre intéressante de M. le pré-
sident de la Chambre syndicale du commerce
d'exportation; la voici :

Paris, le 18 octobre 1872.

Monsieur,
« Nous croyons utile de porter à la connaissance du
commerce français la décision que vient de prendre
le ministre des finances des Etats-Unis d'André-
qui, en réponse à la loi française récemment votée,
par laquelle toutes marchandises étrangères im-
portées en France par navires autres que navires fran-
çais sont sujettes à une surtaxe.
« Il vient de décider :
« A partir de ce jour, toutes marchandises im-
portées aux Etats-Unis par navires français, pro-
venant de pays autres que la France, seront pas-
sibles d'une surtaxe de dix pour cent, à la valeur,
conformément à l'acte du 30 juin 1864, sec-
tion 17.
« Les navires et les chemins de fer français vont
ainsi perdre tout le transit et les transports des nom-
breux pays qui faisaient charger au Havre, et né-
cessairement ceux de la Suisse, qui enverra ses pro-
duits, dont le chiffre est énorme, par les chemins
de fer allemands et les steamers allemands.
« Veuillez agréer, etc.
Le président, A. PERSON.

Des négociations sont actuellement pour-
suivies entre la France et la Suisse pour la
ratification de la convention relative à la
création de nouvelles voies ferrées entre la
Savoie et la Suisse. Il s'agit de la ligne d'An-
necy à Annemasse, qui doit se relier au ré-
seau de Paris-Lyon-Méditerranée.

La convention doit être signée très-pro-
chainement. Les travaux seront immédia-
tement commencés. La ligne a une grande im-
portance au point de vue commercial.

La nouvelle donnée de l'arrivée à Versailles
d'un grand nombre de membres de l'Assem-

blée nationale n'est pas exacte. Non seule-
ment le chiffre de 400 ou 500 est erroné,
mais il y a à peine une vingtaine de députés
en ce moment au siège du gouvernement.

Le général de Wimpffen nous adresse la
lettre suivante :

« Alger, 15 octobre 1872.

« Monsieur le rédacteur en chef,
« Un de mes amis, abonné au Rappel me
communiquait un article qui me signale comme
étant à Paris pour y demander à être réplacé
dans le cadre de réserve. Ce renseignement,
ainsi que ceux me faisant voyager ou me pré-
senter pour être député, est complètement
inexact. Je n'ai point quitté ma résidence près
Alger depuis l'époque où j'ai exigé ma mise à
la retraite, n'ayant pu obtenir la faveur, que
j'ai tant sollicitée, de paraître devant un con-
seil de guerre.
« Je comptais publiquement prouver com-
bien à Sedan ma conduite avait été loyale,
énergique et irréprochable au point de vue
militaire. Forcé de rester sous des appréci-
ations peu favorables d'un conseil d'enquête
mal informé, j'ai préféré déposer mon épée
que de me voir placer à la tête d'une armée
avec une considération et une valeur amoin-
dries.
« Ma détermination n'est point modifiée, et
vous pouvez déclarer que je ne me réplacé-
rais dans des conditions d'activité que si des
causes graves intéressant mon pays m'y ap-
pelaient comme volontaire.
« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en
chef, l'assurance de ma haute considéra-
tion.

« DE WIMPFEN,
« Général de division. »

En même temps que cette lettre, nous en
recevons une autre d'un de nos abonnés
d'Alger, lequel nous affirme que « si le gé-
néral de Wimpffen a eu un instant la pensée de
se mettre sur les rangs pour être député, ce
n'est certainement pas sous le patronage et
avec l'appui du parti royaliste, car ses senti-
ments de sincère républicain sont de noto-
riété publique à Alger. » (Rappel.)

On lit dans les Tablettes d'un spectateur :

Plusieurs journaux, dans un but qu'il est
facile de comprendre, ont répandu le bruit
de la maladie du maréchal Bazaine. Nous leur
donnons un démenti catégorique. M. Bazaine
est très-bien portant. L'émiment attaché mili-
taire à l'ambassade anglaise ayant été rencon-
tré dernièrement par l'aide de camp du ma-
réchal, fut très étonné de ce dernier de vouloir
aller visiter l'illustre prisonnier.

Mais, objecte l'officier anglais, M. Ba-
zaire est si souffrant que ma visite pourrait
être indécise.

— Laissez dire, fit l'aide de camp, le ma-
réchal va très-bien.

Des journaux ont constaté que MM. Govi
et Ricci, délégués du gouvernement italien à la
commission du mètre, ont refusé de signer
les résolutions arrêtées par la commission.
Le fait est exact; en voici l'explication :

La constitution de la commission du mètre
remonte à 1867. A cette époque, les Etats
pontificaux existaient encore et le père Secchi
en était le représentant.

Aujourd'hui que l'état des choses a subi une
modification, MM. Govi et Ricci, qui avaient
des ordres de leur gouvernement, n'ont pu,
à leur regret, certainement, apposer leur signature
à une convention signée par le représen-
tant du pape, dont la présence aux négocia-
tions semblait accuser une reconnaissance de
l'existence des Etats pontificaux, que le gou-
vernement italien n'admet pas.

(Bien public.)

Il est question, en Angleterre, d'une grève
dont les conséquences seraient déplorables.
Les machinistes et les mécaniciens des cha-
rbonnages du Pays noir, dans le Staffordshire,
ayant demandé une augmentation de salaire
et la réduction des heures de travail, les pa-
trons réunis ont déclaré les demandes inad-
missibles. Si une transaction n'a pas lieu,
presque toutes les fabriques du district seront
bientôt forcées de chômer faute de combus-
tible et cinquante mille ouvriers environ se
trouveront sans ouvrage.

L'insurrection du Ferrol est terminée, et
l'on a déjà commencé à faire passer devant

les conseils de guerre les insurgés faits pri-
sonniers par l'armée royale. Ces prisonniers
sont au nombre de huit cents et sont enfermés
dans l'arsenal. Quant aux chefs du mouve-
ment Pozas et Montojo, ils sont parvenus à
s'enfuir. Ils sont, dit-on, actuellement malades
et cachés.

L'Irascible Bot qui publie ces détails, ajoute
qu'il est question d'accorder une amnistie aux
insurgés du Ferrol.

COMME SOUS L'EMPIRE

Il paraît décidément que M. Cantonnnet
fait école.

L'Emancipateur de Toulouse, — qui publie
dans son numéro du 20 octobre une bio-
graphie intéressante, bien qu'à demi-
voilée, de ce réformateur destiné à la cé-
lérité — nous apprend par la même occa-
sion l'idée de découper les grandes
villes en petits morceaux et de mettre le
tout dans la main d'un préfet, commence à
faire son tour de France.

Notre correspondant de Marseille nous
avait un moment fait espérer que cette idée
de haute fantaisie impériale était aban-
donnée. Il est possible, en effet, qu'on y ait
renoncé pour Marseille, et que M. Lim-
bourg se contente d'être préfet des Bou-
ches-du-Rhône.

Mais ce qui est bon pour M. Limbourg
ne luit pas à M. Cantonnnet. Celui-ci tient
à s'annexer la mairie de Lyon, jouant
avec une logique renouvelée de Morny,
d'Espinas et de Persigny, que le meil-
leur moyen de prévenir ou de vaincre les
oppositions est de supprimer les opposants.
N'ayant pas pu se concilier la sympathie
des Lyonnais, il en conclut que lui seul
est apte à les administrer. Il tient à les avoir
sous la main, quand ce ne serait que pour
les punir de l'audace grande qu'ils ont eue
de ne pas applaudir au zèle congréganiste
de leur préfet.

M. Pascal ne passera jamais pour un
modèle de libéralisme. C'est lui qui est
venu jeter le trouble dans la ville où M.
Valentin avait établi le calme le plus par-
fait. Cependant il est certain que M. Pascal
a toujours repoussé avec énergie les sug-
gestions des bureaux relativement à la
suppression de la mairie centrale. Il se
rappelait avoir, en qualité de journaliste,
défendu l'autonomie des communes contre
les envahissements du despotisme césarien,
et il a eu la pudeur de ne pas vouloir se
donner à lui-même un démenti trop éclatant.

M. Cantonnnet n'a pas été journaliste,
mais avant de déclarer qu'il « n'a rien de
commun avec le radicalisme » il a été se-
crétaire de Jules Miot, il a signé dans la
Tribune de Nevers un manifeste radical, et
cela permettait bien de supposer qu'il était
au moins républicain.

Il paraît décidément que c'était une
erreur. Son modèle, son idéal, c'est
M. Vaisse, c'est M. Chevreau. Il aspire
à continuer à Lyon la tradition impé-
riale. Il a trouvé dans les bureaux de
la préfecture une jolie collection de bonapar-
tistes laissés en place par ces farouches
républicains, et qui se vengent aujourd'hui
en empoisonnant de leurs conseils les
agents de la République, quand ils en
trouvent d'assez naïfs pour ne pas com-
prendre où les mène cette docilité. Notre
préfet, à qui la réaction n'a pas pardonné
son passé révolutionnaire, et qui, dès son
arrivée, s'est efforcé de s'allier les ré-
publicains, en est réduit à s'imaginer que
la ville tient tout entière dans ses bureaux
et à prendre pour l'opinion publique celle
des impérialistes qui l'enveloppent de
leurs complaisances et de leurs révérences,
jusqu'à ce que, l'ayant suffisamment com-
promis, ils le jettent par la fenêtre.

Après leur avoir donné la satisfaction
d'irriter toute la ville par ses préférences
pour les congréganistes, il leur prépare

la joie inespérée de revoir installé à l'hôtel
de ville de Lyon le régime impérial, en at-
tendant qu'on leur rende les préfets impé-
riaux eux-mêmes.

Ces braves gens sont déjà parvenus à faire
croire que, sous cette surface tranquille, se
couvent des volcans souterrains. Tous
ces bruits de conspirations, de soulève-
ments projetés, auxquels la presse réac-
tionnaire elle-même a renoncé, compren-
nant qu'elle finissait par se rendre ridicu-
le; il y a encore ici, à Lyon, un homme qui
y croit; et cet homme, c'est celui qui est
officiellement chargé de renseigner le gou-
vernement sur l'état des esprits, c'est le
préfet, c'est M. Cantonnnet.

Que voulez-vous? M. Cantonnnet croit à
la police comme il croit à ses bureaux, dont
elle est le prolongement et l'écho. Oui,
après l'empire, après Piétri, après les
émeutes des blouses blanches, notre préfet
prend encore par paroles d'Evangile les
rapports des hommes qui ont pour unique
recommandation d'avoir plus ou moins
servi l'empire et d'avoir trempé dans ses
complots contre la tranquillité et la sûreté
publiques. Du moment qu'ils sont dans la
police, ils deviennent pour M. Cantonnnet
infaillibles et impeccables.

C'est sans doute comme cela qu'on est
arrivé à lui persuader que la France ne
sera en sécurité que quand il sera seul
chargé de veiller sur les conspirations
lyonnaises et de tenir en bride les fureurs
de ce volcan en ébullition.

On tient du reste en réserve contre Lyon
un autre argument commode : « La situa-
tion de Lyon est irrégulière », dit-on. Et
c'est vrai.

Du moment, en effet, qu'il y a à Lyon
une mairie centrale, il paraît que, aux
termes de la loi, le maire de Lyon est maire
de tous les arrondissements. Pour que la
situation fût régulière, il faudrait que les
arrondissements fussent administrés par des
adjoints au maire de Lyon.

Mais ce qu'on ne dit pas, c'est que de-
puis longtemps, pour régulariser cette si-
tuation, on a demandé au ministère de
l'intérieur de nommer un plus grand nom-
bre d'adjoints au maire, afin qu'il pût être
satisfait aux prescriptions de la loi. Le mi-
nistère de l'intérieur n'a pas répondu. C'est
donc lui seul par conséquent qui est res-
ponsable de la continuation de cette irré-
gularité.

Et d'ailleurs qu'est-ce que cette irrégu-
larité auprès de celle qu'on médite? Singu-
lière manière de rentrer dans la régularité
que d'enlever à une commune de
360,000 habitants les droits que consacre
la loi, et de lui imposer un régime d'exception
que l'empire même n'aurait pas osé
maintenir, s'il l'avait duré.

Mais nous avons tout lieu d'espérer que
M. Cantonnnet en sera pour ses frais d'élo-
quence réactionnaire. La marée monte
tous les jours. Les départements jusqu'ici
les plus connus pour leur dévouement aux
traditions monarchiques acclament la Ré-
publique. Le bonapartisme, doublé du
libre échange et soutenu par la coalition
de tous les partis réactionnaires, monar-
chistes et cléricaux, vient d'être honteuse-
ment battu dans le seul département où
il a osé se présenter.

Dans une pareille situation nous pou-
vons envisager sans la moindre crainte les
efforts de nos adversaires. Quoi qu'ils fas-
sent, le moment approche où justice sera
rendue à tous. Tant pis pour les ambitieux
qui n'auront pas eu l'esprit de prévoir
l'avenir. Avertie par la longue série de
trahisons que lui a valu sa longanimité à
l'égard de ses ennemis plus ou moins dé-
guisés, la République ne gardera à son
service que des hommes dont la fidélité
lui sera garantie par un passé sans tache.
Quant aux autres, elle les écartera à ja-
mais et les reléguera dans l'obscurité d'où
ils n'auraient jamais dû sortir.

EUGÈNE VÉRON.

QUATRIÈME PARTIE

L'Horoscope

VEILLÉE

Transportons-nous maintenant chez Fréa
la sorcière.

Il est deux heures du matin. Un vent ora-
geux rase le sol et emporte au loin, par bouffées,
les dernières rumeurs de la fête qui s'a-
cève à l'hôtel du gouvernement.

Elle est parmi les ténèbres, la maison sinis-
tre ne se révèle que par une clarté rougeâtre
qui luit derrière la fenêtre du rez-de-chaussée.
La sorcière Fréa et Madeleine.
La vieille, accroupie dans un coin, souffle
sans relâche sur un réchaud rempli de char-
bons ardents. A toute minute elle se lève,
court vers la porte et interroge le ciel noir...
L'aurora ne paraît pas de si tôt.

Alors Fréa, se tordant les mains, exhale un
raucue soupir; elle appelle de tous ses vœux
le retour de l'aube; une anxiété sans cause
l'oppresse et l'agite; elle tremble sans savoir
pourquoi; sa mâchoire remue et s'écarte des
lèvres égarées; au fond de ses prunelles
s'écarte, elle n'a point remarqué la bizarre
inégalité que bouillonne sous sa robe
scellée au mur, elle file une quenouille de
lueur de la lampe de cuivre.

Sa pale mortelle, ses traits effilés, ses
yeux agrandis par une maigreur morbide,
ses lèvres sèches et blanches, tout annonce
en elle que les sources de la vie sont at-
tardées. Fréa, soit inadvertance, soit que les

Feuilleton de LA FRANCE REPUBLICAINE
51. — Commencé le 2 septembre 1872

LE COUSIN DU DIABLE

PAR
CONTRAN BORYS

TROISIÈME PARTIE

Le loyal comte

XVIII
LES CLEFS DE SAINT-QUENTIN
(Suite)

Et comme il n'avait pas lâché la main de
M. de Morlac, il le fit entrer à l'intérieur de
la chambre.

— Qu'y a-t-il? demanda le vicomte.
— Il y a, mort-diable! que j'allais oublier
essentiel... Entendez-vous cette voix?
— Eh! quoi? la chanson de quelque ivro-
ne attardé.
— Non pas, c'est un signal.
— Un signal?
— Oui.
— Adressé à qui?
— Au comte de Thun.
— Voyons, dit Florestan avec impatience,
répondez-moi et finissons.
— M. de Morlac continua.
— Vous savez que le comte a conspiré?
— Non. Mais qu'il m'importe?
— Il vous importait beaucoup et je vais vous
convaincre. Le comte est perdu, il ne l'i-

gnore pas; mais comme il n'est pas homme
à se laisser incarcarer sans coup férir, il a
résolu de fuir et de se fortifier en son châ-
teau de Saint-Amand.

— Il me semble, en effet, que la comtesse
m'a parlé d'un départ.

Ce départ doit s'effectuer dès demain. Les
pages, valets et autres serviteurs de l'hôtel
n'en seront informés qu'au dernier moment;
on craint leurs indiscrétions...

— Ah ça! quel rapport...
— Patience donc!... Il y a une heure, M.
de Thun a fait prévenir son capitaine des
gardes de se tenir prêt à partir cette nuit même,
avec une cinquantaine de soldats desti-
nés à lui former une garnison.

— Après, marquis, après?
— Les capitaines des gardes a donc profité,
pour faire sortir d'ici ses cinquante hommes,
de l'absence de la valetaille qui, tout entière,
avait escorté messire Godefron à l'hôtel du
gouvernement. Mais une fois dehors, il s'est
aperçu d'une chose: c'est que M. de Thun
avait oublié de lui remettre les clefs du ma-
noir de Saint-Amand, complètement vide à
l'heure qu'il est et n'ayant pas même un por-
tier pour ouvrir les portes...

— Ah! ah! murmura Florestan.
— Maintenant, comprenez-vous? Cet officier
n'ose rentrer ici, de peur d'attirer l'attention
des valets. Il a guetté le retour de son maître
et il tâche, comme il peut, de lui manifester
sa présence.

M. de Morlac crut aveuglément à cette fable
grossière. Néanmoins, il s'écria :
— Comment pouvez-vous être aussi exac-
tement renseigné?
— Oh! riposta Bois-Bourdon, n'ayez peur
de cela, vicomte, c'est mon affaire. Le prin-
cipal, pour vous, est de fermer la bouche à
ce maudit chanoine.

— Par quel moyen?
— En lui donnant ce qu'il demande.
— Les clefs du château de Saint-Amand.

— Oui.
— Mais nous ne les avons pas, ces clefs...
— Elles ne peuvent être ailleurs qu'ici.
— Comment nous en assurer?
— Cherchons-les!

Le vicomte frappa nerveusement du pied.
— Hé! mordu, gronda-t-il, laissez-plu-
tôt ce capitaine chanter tant qu'il lui plaira...
et ne nous inquiétons pas de lui.

— Oui-à!... ricana Bois-Bourdon, je con-
çois votre impatience, mon gentilhomme...
Mais soyez tranquille, la comtesse est habi-
tuée à recevoir chaque nuit la visite de son
époux, et elle ne s'endormira point avant de
vous avoir vu, j'en réponds!

Les yeux de Florestan étincelèrent.
— Quant à laisser se morfondre indéfini-
ment le capitaine, poursuivit Bois-Bourdon,
ce serait une imprudence... attendu qu'au
bout d'un quart-d'heure, il se lasserait, ren-
drait à l'hôtel, mettrait sur pied dix laquais,
insisterait pour être introduit auprès de vous...
et dame! alors...

C'est juste! interrompit M. de Morlac.
Cherchons ces clefs...
— Nous ne chercherons pas longtemps.
Je parierais que le comte les a sur lui...

— Voyez... Mais, au nom du ciel! hâtez-
vous!...
Bois-Bourdon s'approcha du lit.

</

